



LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Paris, le **25 JAN. 2019**

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, depuis dix semaines, la multiplication des blocages et la succession des manifestations liées au mouvement des « gilets jaunes » ont eu un impact sur l'économie française et sur de nombreuses entreprises. Les professionnels du commerce et de l'artisanat sont particulièrement impactés, qu'ils exercent leur activité en centre-ville ou dans des centres commerciaux.

Face à cette situation inédite, le Gouvernement a mobilisé les services de l'Etat et les acteurs appropriés, afin d'accompagner les entreprises confrontées à une baisse de chiffre d'affaires, une interruption d'activité ou à des dégradations matérielles.

Dès le 26 novembre, Bruno Le Maire, a reçu les représentants des organisations professionnelles, et annoncé la mise en place de premières mesures d'accompagnement. Ce dispositif a été élaboré en fonction des besoins exprimés par les fédérations du commerce nationales, avec lesquelles mes services maintiennent un lien continu depuis le début de la crise pour lever toutes les difficultés rencontrées.

Le 8 janvier dernier, j'ai reçu les représentants des fédérations de commerçants et d'artisans, en présence d'Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'action et des comptes publics, afin de faire un point sur les mesures déployées par le Gouvernement en faveur des commerçants affectés par le mouvement des « gilets jaunes ». Je souhaitais vous informer des suites de cette réunion.

Nous avons décidé le maintien, jusqu'au 31 mars 2019, des mesures exceptionnelles et temporaires d'étalement des échéances sociales mises en place pour le mois de décembre.

Je vous confirme également, dans chaque région, la mise en place de référents uniques au sein des DIRECCTE, chargés d'aiguiller les entreprises fragilisées vers les dispositifs adaptés, en lien avec les administrations concernées (DDFiP, URSSAF), et les acteurs du territoire (médiation du crédit, établissements financiers), afin de trouver les solutions de trésorerie appropriées.

Monsieur Jean-Pierre LEHMANN  
Président  
Fédération nationale des centres-villes  
10 rue Victor Poirel,  
54 000 Nancy



139 rue de Bercy – 75571 Paris Cedex 12

La Fédération Bancaire Française a réactivé à ma demande son réseau de correspondants dans chacun des réseaux bancaires, afin de traiter, en lien avec les représentants des professionnels, les cas individuels d'entreprises en difficulté.

Le ministère de l'action et des comptes publics a de plus demandé à ses services d'accélérer les remboursements de CICE et de TVA pour les entreprises susceptibles d'en bénéficier, notamment les PME, qui sont invitées à en faire la demande par les canaux habituels. De même, les commissions départementales des chefs des services financiers (CCSF) ont reçu la consigne du ministre de l'action et des comptes publics de mobiliser tous les leviers pour limiter les cas de défaillance d'entreprises, en traitant avec bienveillance les demandes d'étalement des dettes fiscales et sociales exigibles, y compris la TVA nécessaire.

Au niveau national, la « *task force* » coordonnée par la direction générale des entreprises, poursuit son action afin d'assurer, en coordination quotidienne avec les organisations professionnelles, de la bonne mise en œuvre de ces mesures. Cette « *task force* » relaie vers la cellule de crise du ministère de l'intérieur les difficultés que vous rencontrez, s'agissant plus particulièrement des troubles à l'ordre public.

Je vous confirme donc que l'ensemble des mesures annoncées en faveur des entreprises des secteurs du commerce et de l'artisanat durement touchées par les manifestations de centre-ville et les blocages en périphérie ont été mises en œuvre.

Pour autant, par contraste avec l'ampleur des perturbations recensées, les demandes effectivement reçues par les services compétents semblent montrer un taux de recours par les entreprises concernées encore faible. Je vous invite donc à faire une large publicité de ces mesures et à faire part à mes services de toute difficulté de mise en œuvre qui pourrait être rencontrée afin que nous puissions adapter notre réponse de la manière la plus pertinente.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

*Vous pouvez compter sur l'engagement du  
Gouvernement à vos côtés.*

  
Agnès PANNIER-RUNACHER